en rendant les peuples solidaires, prévient les luttes et les guerres, doit être le but des peuples.

Nos armements si considérables et les bruits de guerre persistants ne permettent pas de croire que nous touchions ce but. Mais cela ne prouve rien contre le système, sinon sa mauvaise application. Des erreurs graves ont été commises : on s'y est exposé en agissant sans enquête préalable, sans l'avis des hommes compétents, sans débat.

Le premier principe méconnu, c'est de n'avoir pas assuré d'abord le bon marché des vivres. On a cru y arriver par le libre échange ; on est arrivé au résultat contraire. On a, en effet, compromis les fermiers, les propriétaires ruraux, les ouvriers des champs. On a restreint la production alimentaire.

On a oublié que nos récoltes suffiraient à notre alimentation, et que si l'on augmentait d'un quintal de blé notre production par hectare, nous serions mieux approvisionnés que par le commerce extérieur, si actif qu'il fût, avantage qui serait précieux en cas de guerre.

La ferme diffère de la fabrique : l'industriel fabrique à court terme ; il sait le rendement que lui donnera sa matière première ; il sait à quel moment il vendra ; il peut activer ou restreindre sa fabrication selon l'état du marché.

Le fermier, non ; ses opérations sont à longue échéance, il est soumis aux variations du climat, funestes surtout aux terres mal cultivées.

La bonne culture, nécessaire pour égaliser le rendement n'est possible qu'avec des avances considérables. De même, le placement des récoltes, facile au propriétaire riche, qui vend à son heure, est difficile au fermier pauvre, qui subit la baisse parce qu'il ne peut attendre. Ayant besoin d'argent, il offre sa denrée, et lui-même détermine la baisse dont il souffre.

Le paysan, manquant de capitaux, est conduit à restreindre l'élève du bétail, la réalisation en est rrop longue. De là une production intempestive des produits plus rapides qui, exagérant l'abondance, n'atténuent pas le déficit.

L'agriculture pauvre, à rendement intermittent, est donc dangereuse pour tous ; et c'est pourquoi on avait toujours protégé par des droits d'entrée les denrées françaises. Ce système n'a pas été sans avantages, il faut le reconnaître. On eût dû, en changeant de système, donner au moins des compensations à l'industrie que l'on assaignait le plus directement, l'industrie navale.

C'est ce qu'ont demandé les partisans les plus éclairés du libre-échange, et parmi eux M. Edouard Lecouteux, si compétent en ces matières : « Pas de mal-entendus, a-t-il dit, pas de demi-mesures. »

On a pas écouté les plaintes de l'agriculture, mais on a donné des compensations à l'industrie manufacturière, en lui a fait de bonnes conditions, un prêt de 40 millions pour modifier son outillage, tandis qu'un prêt de 100 millions offert antérieurement à l'industrie du sol est demeuré presque sans emploi aux mains du Crédit foncier.

Les manufactures ont pu recevoir en franchise les matières premières, elles ont conservé une protection qui s'élève encore sur certaines articles à 10, 15, et 16 0|0 de leur valeur, alors que les produits du sol étranger n'ont acquitter, en arrivant sur notre marché, que de simples droits de balance, annulés en partie par la faculté des acquits à caution.

Les principales matières textiles pénétrèrent chez nous sans aucun droit. Si elles ont reçu la moindre préparation industrielle, elles en payent un très-élevé : la laine peignée paye 70 à 80 fr. les 100 kilogrammes ; la laine teinte, de 100 à 115 fr. ; la laine filée, de 190 à 203 fr.

La plupart des produits agricoles consommés en France payent des impôts énormes. Le sucre, l'alcool, supportent des droits au-dessus de leur valeur.

Que dire des octrois, véritables douanes à l'intérieur, frappant presque exclusivement l'agriculture ? Le vin paye à l'entrée des villes plus de 100 millions, ce qui en restreint l'usage chez nous, alors que le Gouvernement s'efforce d'en propager la consommation à l'étranger.

Il n'est pas un seul des raisonnements à l'aide desquels on défend les octrois qui ne puisse s'appliquer avec plus de force aux droits d'entrée à la frontière, et légitimer une taxe d'octroi sur les articles manufacturés. Que de réclamations, si on prélevait à la barrière de Paris, sur les étoffes d'origine française, sur les meubles, un droit double de leur valeur ! C'est pourtant ce qui a lieu pour les vins.

Enfin, les tarifs des chemins de fer sont eux-mêmes combinés d'une manière défavorable à l'agriculture.

Sur la ligne de Strasbourg, dont le trajet total est de 502 kilomètres seulement, le transport des blés à prix réduit n'a lieu que pour les distances excédant 500 kilomètres : tout l'avantage est donc pour les grains étrangers, lorsqu'ils viennent faire concurrence aux nôtres.

Il en est de même pour le guano qui est tarifé sur certaines lignes à un prix double de celui fixé pour les céréales venant de l'étranger, ce qui explique que le fermier, déjà si éprouvé, hésite à faire venir cette précieuse substance.

Cette détresse, certains esprits affectent de n'y pas croire et prétendent que, le prix du blé des dernières récoltes s'étant élevé d'un tiers, lorsque l'enquête agricole a été ordonnée, le fermier doit trouver dans cette augmentation une rémunération pour le présent, une compensation pour le passé. Pour que ce raisonnement fût exact, il faudrait admettre que la consommation du blé est toujours la même. Or, l'on sait que la consommation varie selon l'abondance et le prix du blé ; elle peut varier, dans les classes les moins riches de la population, du simple au double. (Mouvements divers.)

De moins, le cultivateur qui, dans une mauvaise année, n'a eu qu'un tiers de sa récolte en grains, par suite du vide dans les épis, trouve-t-il avantage dans l'élévation du prix ? Non, car il faut, avant de moudre le blé, prélever une quantité toujours égale pour l'ensemencement, la nourriture, les salaires du personnel, de telle sorte qu'une partie de la récolte se trouve tout d'abord absorbée. Ainsi une ferme de 100 hectares a produit, en 1864, 600 quintaux de blé. Après le prélèvement de 140 quintaux absorbés par les frais qui viennent d'être indiqués, il ne restait 460 quintaux qui, au prix très-bas de 20 francs, ont donné 9,000 francs. En 1866, cette même ferme n'a produit que 200 quintaux, et, bien que le prix du blé fût monté à 35 francs, elle n'a reçu en argent que 7,000 francs pour les 60 quintaux qu'elle a pu livrer au commerce, après avoir prélevé sur la récolte totale les 140 quintaux absorbés par les semences et le personnel.

L'élévation des prix du blé ne saurait donc être une compensation suffisante pour le cultivateur ; car, lorsque les cours sont élevés, il ne peut livrer au commerce que des quantités insignifiantes. Après une moisson abondante, au contraire, le producteur peut amener sur les marchés des quantités importantes et, si le marché intérieur est insuffisant, recourir à l'exportation. Les exploitants du sol ont fait sortir de France, au commencement de 1866, environ 5 millions de quintaux de blé, ou l'équivalent en farine qu'il a fallu racheter, quelques mois après, à un prix supérieur d'environ 100 millions à celui de la vente. Cette somme serait restée chez nous si le fermier avait été assez riche pour conserver les réserves jusqu'au moment où il aurait pu les vendre à un prix rémunérateur.

Il est un moyen d'atténuer la gêne du producteur et de lui permettre de faire des reserves de grains alors même qu'il manque de capitaux, c'est de mettre à sa portée le crédit.

Lorsqu'un fermier, pour éviter de vendre son grain à vil prix, son bétail avant qu'il soit en état, se procure, pour quelques mois, par le crédit, l'équivalent de ce que la vente lui produire, il fait une opération utile à tous les points de vue et dont on aurait grand tort de le détourner.

Le Gouvernement l'a compris et il a secondé un établissement ayant la double spécialité de prêter à long terme et sur hypothèque à la propriété foncière et de faire des avances à court délai aux cultivateurs, établissement qui porte le titre de *Crédit foncier et agricole*.

Les résultats ont été merveilleux... pour les actionnaires, qui ont vu leur capital décuplé en moins de quinze ans. Quant à la propriété rurale, le résultat le plus clair qu'elle a obtenu, c'est de voir les capitaux s'enfuir vers Paris et s'y placer en actions. La presque totalité des prêts s'est concentrée sur Paris ou sur les villes importantes, au grand détriment des campagnes. (Approbation sur quelques bancs.)

Le Crédit agricole, lors de sa fondation, en 1861, s'était annoncé comme ayant un caractère exclusivement rural. A ce titre, il avait obtenu des encouragements des pouvoirs publics, et dans le rapport présenté à l'assemblée générale du 3 avril 1862, il était prodigue de promesses.

Voyons le résultat.

Les comptes de 1867 établissent que, sur le mouvement de la caisse qui a dépassé 3 milliards, Paris figure pour 2 milliards 400 millions de francs, et la province seulement pour moins de 800 millions.

Certaines lois qui viennent de nous être présentées expliquent suffisamment quelle direction a été donnée aux capitaux affectés à Paris. Vous examinerez, en discutant ces projets, si l'escompte des bons de délégation de la ville de Paris a bien le caractère agricole que la Chambre et le Gouvernement ont entendu protéger en accordant, en 1861, les encouragements que je viens de rappeler.

Depuis quelques mois le Crédit agricole a fait à la plupart de ses correspondants ruraux des communications d'où il résulte qu'*autant que possible, il désire débarrasser son portefeuille* du papier des cultivateurs.

L'aveu est précieux et donne la mesure de ce que les campagnes peuvent attendre d'un établissement qui n'a d'agricole que le nom et qui empêche la formation d'autres établissements dont les opérations réaliseraient les promesses demeurées sans effet du soi-disant Crédit agricole. (Mouvements divers.)

Il est vrai que l'établissement qui nous occupe, s'il ne fait pas les affaires de l'agriculture, fait merveilleusement celles de ses actionnaires, dont les capitaux avaient plus que décuplé en 1866, et dont les dividendes en 1867 étaient de 27 fr. 50 c.

Sous quelque face que nous envisagions l'agriculture, nous la voyons placée dans des conditions précaires. Ce qui importe aux populations, c'est que le pain ne devienne jamais trop cher dans les années de stérilité. Or, l'aisance seule du cultivateur peut amener ce résultat, et c'est un sophisme que de prétendre que le remède est dans la réduction du loyer du sol, que le sacrifice imposé au propriétaire profite au fermier et au pays.

Les propriétaires fonciers ne forment pas en France une classe séparée de celle des fermiers, ces deux conditions sont fort souvent réunies dans la même main. (C'est vrai !)

Sans parler des petits propriétaires, n'existe-t-il pas dans la moitié de nos départements le métayage, système d'après lequel le propriétaire partage les bénéfices avec le colon ? Même dans les exploitations à prix d'argent, la richesse du propriétaire a une action efficace sur la réussite de la culture : elle seule permet ces travaux de drainage, de défrichements, d'irrigations que le propriétaire besogneux ne saurait jamais effectuer, et qui fécondent le sol.

Est-ce que ce Paris que nous avons devant nos yeux, ce Paris où une véritable pluie d'or s'est répandue sur la propriété bâtie, à bâtir et surtout à démolir, est-ce que ce Paris ne prouve pas d'une manière concluante ce que peut, pour la prospérité d'une localité, l'augmentation de la fortune des propriétaires ? Le bien-être s'y montre sous toutes les formes, les revenus de la cité dépassent ceux de certains royaumes, et cela, malgré la gestion que vous connaissez.

Il est vrai, hélas, que l'enrichissement du Paris en a été stérile ou funeste à la société, aux campagnes.

Il me reste encore à examiner en peu de mots la situation de l'ouvrier agricole. Sans doute, cette situation s'est améliorée depuis quelques années. Les salaires ont augmenté, mais les charges se sont accrues également ; les dépenses considérées jadis comme superflues sont devenues des dépenses indispensables.

Le villageois est d'ailleurs grevé de charges, — par exemple les frais de justice dans les plus minimes contestations, — auxquelles échappe le citadin. Il est, en outre, privé des bénéfices de ces nombreuses institutions protectrices dont l'habitant privilégié des grandes villes est favorisé : crèches, orphelinats, écoles gratuites, fourneaux alimentaires, maisons de convalescence, asiles pour les vieillards, etc., etc.

Il faut faire pénétrer l'aisance au village, chez l'ouvrier, comme chez le fermier et le propriétaire, par la réduction des charges. Je suis heureux de constater que le Gouvernement, depuis quelque temps, est entré dans cette voie.

L'enquête agricole a signalé le mal et indiqué les remèdes que le Gouvernement commence à appliquer. Il a déjà proposé pour les chemins vicinaux une de ces subventions réservées presque exclusivement jusque-là aux embellissements des grandes villes. Il a saisi les Chambres d'une réforme des lois de procédure. Il accordera bientôt, je l'espère, ce qui est demandé pour l'enseignement, le crédit, la ransformation de l'impôt, en en reportant une bonne partie sur les valeurs servant à la spéculation et sur les titres au porteur.

La Société des agriculteurs de France le secondera dans cette voie. Elle dissipera les vieux préjugés en établissant l'harmonie entre les différentes catégories de producteurs et de consommateurs, et en leur prouvant qu'ils ont tous le même intérêt. Tous comprendront qu'il faut, s'inspirant de l'apologie des membres et de l'estomac, soulager, seconder, vivifier l'agriculture ; qu'il faut enfin prendre pour règle de conduite cette vieille maxime : Tout fleurit dans un Etat où fleurit l'agriculture. (Marques d'approbation sur plusieurs bancs. — A demain ! à demain !)

M. le Président Schneider. Je consulte la Chambre.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le chef des sécrétaires-rédacteurs,
MAUREL-DUPEYRÉ.

Séance du mardi 12 mai 1868.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai, lu par M. le marquis de Coneglian, l'un des secrétaires, est adopté.

INTERPELLATIONS.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les interpellations de MM. Pouyer-Quertier, Jules Brame, Kolb-Bernard et plusieurs de leurs collègues sur les conséquences du régime économique de la France.

LL. EExc. MM. Rouher, ministre d'Etat, de Forcade la Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; Vuitry, ministre président le conseil d'Etat ; Baroche, ministre de la justice et des cultes ; MM. le général Allard, de Lavenay et Cornudet, présidents de section au conseil d'Etat ; Ozenne et Barbier, conseillers d'Etat, siégent au banc du gouvernement.

M. le Président Schneider. La parole est à M. Jules Brame.

M. Jules Brame. Messieurs, le système économique inauguré il y a huit ans est aujourd'hui, de la part d'un grand nombre d'industries françaises, l'objet d'attaques et de plaintes qui doivent appeler votre attention spéciale. Et d'abord, il y a une vérité à rappeler : c'est qu'un gouvernement est d'autant plus aimé que le peuple est plus heureux. (Approbation.) Or, parmi les conditions indispensables au bonheur d'un peuple, une des principales, c'est l'organisation d'un système économique qui assure la vie facile. (Nouvelles marques d'approbation sur plusieurs bancs.)

Je n'éprouve aucun embarras à reconnaître que le Gouvernement a fait des efforts persévérants pour faciliter l'existence au plus grand nombre. (C'est vrai !) Malheureusement il a été débordé par les événements, trompé par l'avidité des spéculateurs et par l'audace des novateurs, et il n'a pu atteindre son but.

Il y a quelque temps encore, deux systèmes étaient en présence : l'un, celui de la protection, qui en s'appliquant à sauvegarder, suivant leur force ou leur faiblesse, les industries nationales, avait porté la France au degré de splendeur et de prospérité que vous connaissez ; l'autre, celui du libre-échange, qui prétend que chaque pays doit produire exclusivement ce que la nature lui a destiné à produire au plus bon prix.

Ce dernier système, deux fois mis à l'épreuve, et deux fois [illegible] [illegible] occasion que Napoléon Ier disait : « S'il y avait un royaume de granit, les idéalités des économistes l'auraient bientôt réduit en poussière. »

En 1851, les novateurs libre-échangistes firent une nouvelle campagne ; le Gouvernement, [illegible] des malheurs du passé et aussi sans doute par le souvenir des opinions de Napoléon Ier, faisait aux Chambres une déclaration que nous n'avons pas oubliée.

Les révolutions, disait-il, peuvent bien changer les institutions politiques, mais elles ne changent pas les intérêts permanents d'un pays. Les gouvernements qui se succèdent sont engagés envers ces intérêts par une étroite solidarité, ils doivent tenir compte des faits existants, de la nature des productions, de l'état de l'industrie sous le régime des tarifs établis.

« Quelle a été notre politique depuis la paix ? fermement protectrice, prudemment progressive. Nous ne nous écarterons pas de cette conduite. »

La France était heureuse et tranquille, jamais la prospérité n'avait été plus grande que de 1852 à 1860. Les conséquences d'un coup d'Etat, d'une guerre lointaine, de deux années de disette, avaient été conjurées par la hausse des salaires des ouvriers. Tout à coup, spontanément, sans enquête, sans s'inquiéter des aspirations de la France, on change le régime économique, on annonce la conclusion d'un traité de commerce avec l'Angleterre. En vain nous rappelons les promesses de 1851, nous signalons les embarras dans lesquels on allait jeter nos industries, les différences sociales profondes qui existent entre la France et l'Angleterre et qui réagissent puissamment sur leur industrie, les différences de leur régime militaire, l'armée anglaise se recrutant par les enrôlements volontaires, la nôtre dévorant chaque année la population de nos campagnes et grevant notre budget de 10 milliards en quinze ans ; en vain nous faisons remarquer que l'industrie anglaise avait des débouchés assurés dans de vastes colonies comptant une population de 200 millions d'habitants, que l'Angleterre, sous le rapport de la production des minerais et du charbon, était dans une situation exceptionnellement favorable ; qu'en Angleterre la concurrence était partout, tandis qu'en France on ne voyait partout que le monopole ; qu'en France les ouvriers étaient traités paternellement, tandis qu'en Angleterre on était pour eux sans pitié, à ce point que, dans les jours de crise, les ouvriers anglais étaient réduits à ne manger que de deux jours l'un. (Interruptions.) Le fait a été constaté par les économistes, notamment en ce qui concerne les ouvriers irlandais.

Voilà ce que nous disions. Tout fut inutile. On nous répondit simplement : Tout ce que vous n'avez pas, nous allons le décréter, nous vous le donnerons.

Deux années après, une crise industrielle terrible frappait la France. Ne vous inquiétez pas, nous dit-on, c'est le début ; et l'on expliquait la crise par trois causes : la guerre d'Amérique, le défaut d'outillage, la crise alimentaire.

Aujourd'hui la guerre américaine est terminée, notre outillage est perfectionné, et quatre ans après, en 1866, voilà une nouvelle crise qui vient frapper la France.

M. le ministre du commerce l'explique encore par trois causes :

Premièrement, l'Amérique nous a fermé ses marchés pour rétablir ses finances. Pourquoi n'en faisons nous pas autant pour rétablir les nôtres ? (Rires et approbation sur quelques bancs.)

Secondement, la crise industrielle ne frappe pas seulement la France, toute l'Europe en souffre. Mais n'avons-nous pas annoncé que nous serions désormais solidaires de toutes les crises étrangères et que la France deviendrait pour l'Europe un déversoir ?

Troisièmement, on objectait la crise alimentaire. Mais la suppression de l'échelle mobile ne devait elle donc pas supprimer les crises alimentaires ? (Mouvements divers. — Bruit.)

Puisque la crise existe encore, votre système est renversé.

Lorsque M. le ministre du commerce est à bout de considérations générales, il va puiser dans les tableaux des chiffres de douanes, au moyen desquels il démontre que la France est heureuse. Et quand les chiffres lui font défaut, il donne aux industriels des raisons comme celles qu'il donnait aux tulistes du Cambrésis, lesquels lui ayant déclaré qu'ils étaient ruinés, obtenaient cette réponse : « On ne saurait s'attacher à des résultats s'appliquant à telle ou telle localité. Ce qu'il faut voir, c'est l'ensemble de la production du pays. » Soit, j'admets ce principe, il faut voir l'ensemble des industries du pays. Remarquez-le cependant : la prospérité d'un pays s'affirme par quatre signes caractéristiques : l'importation la plus considérable possible des matières premières ; l'exportation la plus considérable possible des objets manufactures ; l'importation la plus restreinte possible des objets manufactures au dehors ; enfin la production la plus large possible des produits du sol.

Ce sont là des vérités irréfutables que dès 1721 George Ier proclamait à l'ouverture du parlement, et que nos ouvriers affirment également lorsqu'ils disent : « Du travail et du pain ! » (Très-bien ! très-bien !)

Eh bien, voici des tableaux qui établissent notre situation aujourd'hui.

[illegible] (Commerce spécial) des produits [illegible], tirés à l'industrie ou à la consommation directe, se sont élevés de 1853 à 1860 à 1 milliard 133 millions ; à [illegible] millions, différence [illegible] millions. L'augmentation est de [illegible] ; de 1860 à 1867 les ventes se sont élevées de [illegible] milliard [illegible] millions à 2 milliards 788 millions ; l'augmentation n'est plus que de 5! 0|0. Le traité de commerce a donc restreint le mouvement des importations des produits naturels.

Quant aux importations d'objets manufacturés, de 1853 à 1860, elles s'abaissent de 63 millions à 59 millions. C'est une diminution de 6 0|0 à notre avantage. De 1860 à 1867, elles se sont élevées de 52 millions à 232 millions. Différence contre nous, 173 millions. Augmentation, 293 pour cent.

Si nous passons à l'exportation des produits naturels destinés à l'industrie ou à la consommation directe, nous voyons qu'elle s'élève, de 1853 à 1860, de 509 millions à 448 millions. Différence, 339 millions. C'est une augmentation de 66 0|0. De 1860 à 1867, elle s'élève de 448 millions à 1,084 millions. L'augmentation n'est plus que de 27 0|0. Le traité de commerce a donc restreint le développement de l'exportation.

Enfin, quant à l'exportation des produits manufactures de 1853 à 1860, elle s'élève de 1,032 millions à 1,428 millions ; différence, 396 millions ; augmentation de 38 0|0. De 1860 à 1867, elle s'élève de 1,428 millions à 1,781 millions ; différence, 353 millions ; l'augmentation n'est plus que de 24 0|0. Voilà les tableaux. Ils sont en contradiction absolue avec les principes du Gouvernement.

Passons de l'ensemble aux détails. Je disais tout à l'heure que les tulistes de Cambrésis avaient déclaré qu'ils étaient ruinés, que depuis 1860 pas un seul mètre de tulle de leur fabrication n'avait été exporté. Que leur a répondu M. le ministre du commerce ? On il avait été exporté 2 millions de mètres en 1866, 4 millions en 1867. Cela est vrai. Seulement M. le ministre a confondu les tulles unis avec les tulles brodés.

Autres détails.

Selon la chambre de commerce de Roubaix, la crise, prise naissance avec les traités de commerce. La fortune publique à Roubaix a diminué de plus de 300 millions ; quelques manufactures seulement ont trouvé grâce. La classe ouvrière souffre du manque de travail, nous entrons dans le pauperisme avec toutes ses misères.

La chambre consultative de Tourcoing déclare que jamais l'industrie locale n'a été mieux outillée, et cependant elle succombe. Ceux qui résistent encore travaillent à temps réduit et à prix avilis.

La ville de Roubaix a raison de dire que nous entrons dans le pauperisme avec toutes ses misères. Sa production annuelle est de 80 millions ; l'année dernière nous avons reçu 40 millions de marchandises étrangères ; et, ce qu'on n'avait vu à aucune autre époque, soixante-neuf manufacturiers sont tombés découragés et ruinés. On a vu vendre pour 75,000 francs une maison qui lui avait coûté 1,600,000 fr. On a adjugé 10 fr. la broche qui avait coûté 50 francs.

Voilà des faits qui répondent aux théories libre-échangistes. (Très-bien ! très-bien ! sur quelques bancs.)

Il ne peut y avoir de désaccord sur ce point entre M. le ministre et le rapport de la commission permanente, dont les valeurs choisie et nommée par M. le ministre lui-même, constate en effet que nos [illegible] surtout sur deux articles, les draps et les étoffes mélangées, que se portent les efforts de nos rivaux ; que la production des manufacturiers anglais est énorme, tandis que, lorsqu'il y a trop plein chez eux, ils se résignent à des sacrifices qui dérangent tous les calculs. Certes, les calculs de l'industrie de Roubaix ont été gravement dérangés par l'importation de produits similaires vendus à tout prix.

Je pourrais multiplier les faits relatifs à l'industrie textile. Partout, à Lille, à Amiens, à Rouen, à Elbœuf, à Sedan, à Saint-Quentin, à Tarare, dans les Vosges, dans le midi, la situation est déplorable. Mais je laisse à d'honorables collègues le soin d'insister à cet égard.

Passons à une autre industrie, celle du fer. Je me bornerai à citer quelques faits. Dans le Périgord, la Haute-Marne, le Berry, la Franche-Comté, dans toutes les provinces, cette industrie est atteinte gravement. Une lettre des maîtres de forges de la Champagne signale l'immensité du mal. Il est urgent, disent-ils, d'apporter un remède. 20,000 ouvriers qui nous demandent le pain de leurs familles, attendent ce remède, et nous l'attendons avec eux.

Le comité de l'industrie métallurgique du sud-ouest écrit le 20 avril 1868 qu'une partie des feux est éteinte dans les usines qui fonctionnent, et, dans beaucoup d'autres, le travail a complétement cessé.

Voici un dernier document. C'est un avis adressé aux ouvriers par l'administration des forges de Nantes. Nous y voyons que l'introduction des fers anglais en franchise au moyen des acquits à caution est une ruine pour l'industrie française, que les réclamations contre ce système n'ayant pas été écoutées, il est impossible de continuer à Nantes le laminage du fer. En conséquence, les ouvriers de cette industrie sont invités à se pourvoir ailleurs.

Les Anglais, en effet, les étrangers prennent nos travaux, nos adjudications, et ils nous refusent les leurs. Il y a eu dernièrement